



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 14 AVRIL 2008

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille huit, le quatorze avril, à 19 heures 30,*
7/04/2008

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni
18/04/2008 en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, M. Piollet, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Chopin, Mme Bouchet (jusque 21h), M. Le Bihan, Mme Chatelier (jusque 20h45), M. Hatot, Mme Lachaux, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, M. Naturel, Mme Dru-Genthier, M. Deck, M. Eouzan, Mme Decock, M. Denis, Mme Maye.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Chatelier (P/Mme Dodrelle à compter de 20h45) M. Balac (P/M. Guichard), M. Colas (P/M. Naturel), M. Steri (P/M. Denis), Mme Cambon (P/M. Eouzan).

EXCUSES : Mme Thibaud

Mademoiselle GOURBEAULT a été désignée comme Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire deux dossiers supplémentaires à l'ordre du jour :

- l'attribution de l'indemnité de Conseil au receveur
- le paiement des séjours à la neige du Club Ados et du Centre de loisirs.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, accepte que ces deux dossiers soient ajoutés à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise, n'a pas transmis le dossier, par conséquent le compte rendu de ce syndicat sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif.

1) Vote du Compte administratif 2007

Section de fonctionnement :

Recettes totales	5 461 745.81
Dépenses totales	4 587 167.59
Reports 2006	292 230.87
Excédent brut de fonctionnement 2007	1 166 809.09

Section d'investissement :

Recettes totales	1 936 625.13
Dépenses	1 944 807.95
Déficit 2006	520 208.92
Déficit net d'investissement 2007	528 391.74

Restes à réaliser 2007 :

Dépenses investissement	571 955.40
Recettes investissement	127 410.79

Monsieur Jean-Claude CHOPIN doyen d'âge prend la présidence et sollicite le vote du Compte Administratif 2007.

Le Conseil municipal : 22 voix pour 6 abstentions, vote le Compte Administratif 2007 et approuve le Compte de gestion du receveur municipal.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

2) Affectation du résultat

Le Conseil municipal délibère et vote 22 voix pour, 6 abstentions l'affectation du résultat
- au compte 1068 : 528 391.74 €
- report au compte 002 : 638 417.35 €

3) Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2007

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion du receveur conforme et identique au Compte Administratif de la Commune.

-déficit d'investissement de 528 391.74 €,
- excédent de fonctionnement de 1 166 809.09 €.

=> **APPROUVE** le Compte de gestion du receveur pour l'année 2007 par **22 voix pour et 6 abstentions**.

4) Vote du taux des 4 taxes

Monsieur le Maire rappelle que le budget a été présenté à la Commission des Finances et à toutes commissions, qui ont proposé de maintenir les taux des 4 taxes.

Il précise que les taux des 4 taxes n'ont pas évolué depuis 8 ans, mais qu'il est peu probable de les maintenir dans l'avenir, en raison des augmentations successives des frais de fonctionnement.

Le Conseil municipal délibère et vote **22 voix pour, 6 abstentions** les taux des 4 taxes suivants :

Taxe d'habitation	14,78 %
Taxe foncier bâti	17,85 %
Taxe foncier non bâti	54,63 %
Taxe professionnelle	16,32 %

5) Vote du Budget Primitif 2008

- section de Fonctionnement équilibrée :

Dépenses	6 056 176.35
Recettes	6 056 176.35

- section d'investissement équilibrée :

Dépenses 3 215 946.92

Recettes 3 215 946.92

=> **VOTE** le budget primitif 2008 par chapitre **22 voix pour, 6 abstentions.**

=> **VOTE** les subventions aux associations **22 voix pour, 6 abstentions.**

=> **VOTE** le tableau des effectifs 2008 **22 voix pour, 6 abstentions.**

6) Fixation des limites de l'article L2121-21 et L2121-22

=> **FIXE, A L'UNANIMITE**, les limites de la délégation du Conseil au maire dans le cadre de l'article L2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : 150 € par unité journalière, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Article 3 : De procéder, jusqu'à la limite de 152 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Article 12 : dans les cas d'acquisitions, au montant fixé par les services fiscaux (domaines), sans limite en dessous et sans limitation au dessus pour la vente ;

Article 20 : De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €;

Madame Chatelier quitte l'assemblée à 20h45.

7) Désignation d'un délégué au SISVOS

=> **DESIGNE** par 21 voix pour et 6 abstentions **Monsieur Roland GUICHARD** en qualité de délégué de la Ville de Parmain au syndicat du SISVOS.

8) Instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux

=> **VOTE à l'UNANIMITE** l'instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux sur l'ensemble du territoire de Parmain.

9) Demande de subvention auprès du Conseil Général (DGE) pour l'aménagement de la salle dédiée à la création artistique au 10 rue Guichard

=>**SOLLICITE A l'UNANIMITE** la subvention au Conseil Général pour l'aménagement de la salle dédiée à la création artistique au 10 rue Guichard et la Dotation globale d'Equipement.

Madame Bouchet quitte l'assemblée à 21 heures.

10) Demande de subvention auprès du Conseil Général (DGE) pour le groupe scolaire Maurice Genevoix

=> **SOLLICITE A L'UNANIMITE** une subvention auprès du Conseil Général et la DGE pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Maurice Genevoix.

11) Procédure d'appel d'offres – requalification des rues Wilson, Blanchet et Abreuvoir

=> **AUTORISE A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la requalification des rues Wilson, Blanchet, et de l'Abreuvoir.

12) Restauration scolaire – paiement par chèque CESU et prélèvement automatique

=> **AUTORISE A L'UNANIMITE** le paiement des sommes dues à la commune par chèque CESU et le prélèvement automatique pour les services municipaux.

13) Régie Cartevaloise – fonds de caisse

=> **AUTORISE A L'UNANIMITE** la mise en place d'un fonds de caisse d'un montant de 50 euros pour le service scolaire et périscolaire.

14) Indemnité de Conseil au receveur municipal

Le Conseil municipal vote 20 voix pour, 4 contre, 2 abstentions, l'indemnité de conseil au receveur municipal, Monsieur Jean-Jacques LE GUYADER pour la durée du mandat.

15) Séjours d'hiver du Centre de loisirs et du Club Ados

Séjour ski : coût du séjour par enfant 467,21 euros compte tenu de la participation de la commune à hauteur de 30 %.

Cout du séjour pour 30 enfants :	20 023 euros
Participation de la commune :	6 007 euros
Participation des familles :	14 016 euros
Club ados :	
Coût du séjour pour 15 jeunes et 3 adultes :	10 080,63 euros
Participation communale 30 % :	3 024,18 euros
Participation des familles :	7 056,44 euros
Coût du séjour par enfant	470,43 euros

Madame Dodrelle précise que les quotients familiaux seront revus en commission pour permettre aux familles de faire face aux coûts des séjours.

Questions diverses :

1) question : qui a reçu la délégation pour les fêtes et cérémonies et les travaux ?

Réponse de Monsieur le Maire :

- Fête et cérémonie : Madame Laurence Chatelier
- Travaux : Monsieur Serge Hatot

2) question : où sera située la maison des associations qui était prévue 10 rue Guichard, à quelle échéance

Réponse de Monsieur le Maire :

Dans un premier temps... local derrière la Poste dont la rénovation est prévue au budget primitif 2008.

3) question : Pourquoi une nouvelle procédure d'appel d'offres pour la rénovation des rues Blanchet, Wilson, et de l'Abreuvoir, alors que le panneau de chantier mentionne que les travaux de réfection de ces rues débuteront au 2^e trimestre 2008.

Réponse de Monsieur le Maire :

Il n'y a pas de nouvelle procédure mais une procédure seule et unique que nous lançons, les travaux seront effectués comme prévu fin deuxième trimestre 2008, début troisième trimestre.

4) question : quelles sont les suites qui ont été données aux difficultés rencontrées pour l'entretien de l'école maternelle Maurice Genevoix (cf courrier de M. le Maire daté du 19/12/2007) est-ce bien 2007 ? Ont-elles été évaluées de façon satisfaisante par la directrice de l'école ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Une personne a été affectée à l'entretien de l'école le soir avec les 2 ATSEMS prévus par les textes.

5) question : point sur la situation de l'école de musique du Vexin et son avenir.

Réponse de Monsieur le Maire :

Affaire en cours... La DRAC ne subventionne plus. Si nous voulons pérenniser l'école... nous devons mettre la main à la poche à la fois pour rééquilibrer les déficits de fonctionnement, 17 000 € en plus des 19 000 de cotisations. La participation de subvention de la DRAC n'étant pas évaluée et ne pouvant pas faire l'objet d'une participation supplémentaire.

6) question : réclamation pour le non ramassage de poubelles par la société Véolia.

Réponse de Monsieur le Maire :

Il y a régulièrement des « loupés » mais fort heureusement de moins en moins.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'existe aucune obligation de nommer des représentants de la minorité dans les EPCI conformément à la réponse de Monsieur le Préfet suite au courrier qui lui a été adressé par le représentant de la minorité.

INFORMATIONS :

Remerciements de Monsieur Grout pour l'efficacité des services municipaux qui ont remédié aux désordres « Eaux pluviales » dans son secteur.

Remerciements de l'association ADOT (dons d'organes) pour l'attribution de la subvention communale.

Rappel : cérémonie du 8 mai le 8/05/2007 à Parmain et l'Isle-Adam

Fête de Parmain le 16 et 17 mai 2008

Karting le 16 avril

Parcours du Cœur le 27 avril

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise